

Distribution limitée

SC-88/CONF.007/5
Paris, le 5 Mai 1988

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial

Douzième session

(Siège de l'Unesco, 14-17 juin 1988)

Point 7 de l'ordre du jour provisoire: Propositions d'inscription
de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur la
Liste du patrimoine mondial en péril

I. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine
mondial

A. Propositions d'inscription différées par le Comité et
pour lesquelles des informations supplémentaires sont
disponibles

<u>N° d'ordre</u>	<u>Nom du bien</u>	<u>Partie contractante ayant soumis la proposition d'inscription du bien conformément à l'article 11 de la Convention</u>
408	Cerro Colorado	Argentine
116 Rev.	Ville ancienne de Djenné	Mali
119 Rev.	Ville ancienne de Tombouctou	Mali
434	Nécropole de Bat et site de Al Ain	Oman

381 Rev.	Vieille ville de Salamanque	Espagne
429	New Lanark	Royaume-Uni

B. Nouvelles propositions devant être examinées par le Bureau

495	Strasbourg - Grande île	France
454	Mont Athos	Grèce
456	Les Monuments byzantins de Thessalonique	Grèce
493	Ville médiévale de Rhodes	Grèce
457	Port Royal	Jamaïque ¹
458	Seville	Jamaïque ¹
459	Spanish Town	Jamaïque ¹
461	Male Hukuru Miskiy	Maldives
462	Utheemu Gaduvaru	Maldives
463	Eid Miskiy	Maldives
464	Fenfushi Hukuru Miskiy	Maldives
465	Vadhoo Hukuru Miskiy	Maldives

¹ Dans l'attente des résultats de la mission d'expert de l'ICOMOS aux Caraïbes en mai 1988 et, dans un deuxième temps, en juillet-août 1988, afin d'examiner les sites culturels de cette région susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, l'ICOMOS a jugé préférable de remettre à l'automne l'évaluation technique de ces trois biens.

Ces évaluations seront ou bien présentées directement au Comité en décembre 1988 si le Bureau le souhaite, ou bien au Bureau au printemps 1989, puis éventuellement au Comité en novembre-décembre 1989.

482	Centre historique de Guanajuato et mines adjacentes	Mexique
483	Ville pré-hispanique de Chichen-Itza	Mexique
500	San Francisco de Lima	Pérou
450	Ville sacrée de Kandy	Sri Lanka
451	Fortifications médiévales de Galle	Sri Lanka
498	Medina de Sousse	Tunisie
499	Medina de Kairouan	Tunisie
484	Xanthos-Letoon	Turquie
488	La Tour de Londres	Royaume-Uni
489	Navire "Great Britain" et son chantier de construction à Bristol	Royaume-Uni
490	Fort de Navan	Royaume-Uni
496	Cathédrale de Canterbury	Royaume-Uni
497	Ponts suspendus de Menai et Conwy	Royaume-Uni
492	Pueblo de Taos, New Mexico	Etats-Unis d'Amérique

C. Biens mixtes

455	Les Météores	Grèce
491	Epidaure	Grèce
485	Hierapolis-Pamukkale	Turquie

II Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril

A. Fort de Bahla (Oman)

A sa 11e session, le Comité, inquiet de la dégradation des structures en terre du Fort de Bahla inscrit sur la

Liste du patrimoine mondial à cette même session, avait demandé au Sultanat d'Oman de considérer la possibilité de proposer l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Une telle proposition a été soumise par Oman le 8 février 1988.

B. Mines de sel de Wieliczka (Pologne)

En raison de la dégradation importante de ce bien, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1978, la Pologne, qui y prévoit des travaux de restauration sur une trentaine d'années, a sollicité, par lettre du 31 mars 1988, l'inscription des Mines de sel de Wieliczka sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Une telle demande avait déjà été formulée par la Pologne en 1984 mais le Comité, à sa 8e session, avait estimé qu'il ne disposait pas d'informations géologiques suffisantes pour évaluer les dangers qui menaçaient ce bien.

Une demande de coopération technique a été adressée au Secrétariat pour ces 2 biens (cf. document SC-88/CONF. 007/9).